Les caméras permettent l'extradition d'un malfrat

TRIBUNAL Un Roumain, auteur de multiples délits, a été extradé suite à son identification par des caméras dans le train.

DOMINIQUE SUTER
suter@lacote.ch

Le Tribunal correctionnel de La Côte entendait hier un quadragénaire roumain auteur présumé d'infractions à la Loi sur les stupéfiants, lésions corporelles simples, dommages à la propriété, violation de domicile et tentative de viol.

Sa victime, une jeune fille d'une vingtaine d'années, est revenue sur les déclarations faites à la police au lendemain de son agression. Si elle souffre d'amnésie partielle sur les faits eux-mêmes, certaines «impressions» lui sont revenues depuis en mémoire. Son avocat a donc demandé une agravation de l'acte d'accusation en demandant que soit retenu le viol et pas uniquement la tentative de viol. Afin de permettre à la justice de se prononcer, une expertise sera effectuée sur le prévenu à la demande de son avocate d'office, car il porte des piercings sur le sexe, ce qui semble avoir son importance d'un point de vue médico-légal.

Il la suivait depuis la gare

A l'énoncé des faits, on ne peut que frémir. La jeune fille rentrait en train à son domicile de Coppet. Aux alentours du collège des Rojalets, l'homme, qui la suivait depuis la gare, l'a soudainement plaquée violemment contre un mur, l'a embrassée de force, lui a arraché son téléphone des mains, avant de l'agresser en lui donnant des claques jusqu'à ce qu'elle tombe au sol. Il aurait alors tenté de la violer, malgré qu'elle se soit débattue. Une fois parti, la victime est allée chercher du secours dans une propriété à proximité des lieux. Des prélèvements ADN ont été effectués permettant d'identifier l'agresseur. Mais celui-ci avait pris la poudre d'escampette.

Arrestation en Espagne

La police a eu accès aux images des caméras de surveillance placées dans les trains CFF. La victime ne l'a pas formellement identifié, mais elle a tout de même pu décrire son agresseur. Une dizaine de jours plus tard, l'homme a perpétré deux cambriolages en Argovie et à Saint-Gall, avant de disparaître une nouvelle fois dans la nature. Ses relevés ADN retrouvés sur place ont permis de faire le lien avec les actes commis à Coppet. Un mandat d'arrêt international a été délivré, permettant son arrestation moins de deux mois plus tard, en Espagne.

Incognito en Suisse

Cet homme, père de deux enfants de 10 et 12 ans, divorcé, était entré en Suisse pour des raisons économiques. Il travaillait au noir et n'était donc fiché nul part. Il a déjà un casier judiciaire en Grèce, en Allemagne et en Roumanie où il a été condamné à de la prison pour vols. Il consomme régulièrement de l'héroïne et de la cocaïne et a demandé à la justice suisse de pouvoir suivre un traitement visant à l'abstinence. Il ne nie pas l'agression, il ne nie du reste rien de ce qu'on lui reproche, mais prétend ne se souvenir de rien.

La suite d'ici l'été, une fois l'expertise réalisée… ●

DISTRICT DE NYON

Disren: plus qu'une commune

Gilly et Duillier ont accepté en début de semaine le Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (Disren), portant le total des communes favorables à 32. Pour que le dispositif entre en force, il lui faut recueillir l'adhésion de 33 communes, soit trois quarts des membres du Conseil régional, et ces dernières doivent également peser la même proportion de la population concernée. A ce jour, seuls Chéserex, Gingins et Commugny ont refusé le dispositif. Plusieurs communes autrefois opposées au Plan d'investissement régional (PIR) ont dit oui à cette nouvelle mouture. Parmi celles-ci, Coinsins devait se prononcer mercredi soir. Municipalité et Conseil régional étaient très confiants (voir le résultat sur notre site www.lacote.ch). ● LA CÔTE

GILLY

Indemnités inchangées

Les traitements et vacations des élus à l'exécutif resteront fixées à 50 francs l'heure. Tel est le tarif, en vigueur depuis le 1er juillet 2011, prorogé par le Conseil communal de Gilly mardi, suivant ainsi le préavis de la Municipalité. ● CP

SAINT-GEORGE

Pour le ski de piste comme pour le fond, une saison en demi-teinte



ARCHIVES SIGFREDO HARO

La petite station du pied du Jura a elle aussi souffert du manque de neige comme ses grandes sœurs. La saison de ski n'a commencé véritablement à Saint-George qu'au début de cette année. Les deux téléskis ont fonctionné seulement 16 jours. *«C'est moins de la moitié que la saison précédente»*, relève Clarissa Waller, secrétaire de la Société coopérative sportive de Saint-George. Malgré tout, grâce au fonctionnement pratiquement entièrement bénévole, la société a pu couvrir ses frais. Deux soirées ont été organisées au cours desquelles les pistes ont été éclairées et le snow park était également disponible cette année. Quant à la saison de ski de fond, elle a duré 52 jours, du 5 janvier au 20 février. *«On a vendu environ 30% moins de vignettes que les années précédentes»*, note Clarissa Waller, également membre du comité du Jura ski-club. ● JOL

CONSEIL DE NYON

Quand ne rien faire est une solution



Photographier et publier le tableau électronique est donc autorisé. MCF

VOTES La publication du tableau électronique ne doit pas être une affaire.

Dans notre édition du jeudi 10 mars, nous évoquions la surprise, en janvier dernier, de conseillers communaux, lorsqu'ils avaient découvert en temps réel sur Facebook une photo du tableau électronique représentant le vote du préavis sur l'aide accordée par le législatif à Nyon Région Télévision avec leur nom bien en évidence. Revenant sur ce dossier lors du Conseil communal de février, Claude Farine, président de l'assemblée délibérante, avait émis quatre possibilités: afficher sur le tableau électronique le vote des partis politiques sans préciser le nom des conseillers; rappeler au public de ne pas photographier le tableau; considérer que le vote électronique équivaut à une vote nominal. Et dernière hypothèse, ne rien faire!

Et c'est cette quatrième solution qui a été retenue. *«Le bureau du Conseil communal a choisi de ne rien faire pour ne pas donner trop d'importance à cette affaire!»*, a déclaré Claude Farine lundi soir lors de la dernière séance du législatif.

Séances publiques

Pour rappel, dans notre article, les responsables des formations politiques assuraient qu'il n'était pas gênant de retrouver ces votes sur Facebook, dans la mesure où les séances sont publiques. De son côté, le service des communes du canton de Vaud préconisait, pour éviter tout malaise, de changer le règlement et d'indiquer que le vote électronique avait valeur de vote nominal. ● MCF

En allant à Prangins, la PC fait une très bonne affaire

DISTRICT DE NYON Le site des antennes sera occupé par les hommes du service de milice.



La protection civile déménagera sur le site dit des «antennes», à Prangins, qui appartient à la Confédération. ARCHIVES CÉDRIC SANDOZ

Depuis 2014 et l'annonce de la mise en vente par la Confédération du site dit des «antennes», à Prangins, on se presse au portillon pour racheter l'endroit. Ainsi, trois acheteurs s'étaient manifestés: la Protection civile régionale, la Fondation Esp'Asse et la commune de Prangins. Mais bien vite les acheteurs ont remarqué non seulement que les bâtiments étaient vétustes, mais surtout que la parcelle était en zone agricole, et donc peu propice à un quelconque développement. Rapidement, cependant, le président du comité directeur de la PC Gérard Produit s'en est allé du côté des services cantonaux du territoire pour savoir si le corps de milice pouvait exploiter le lieu. Et la réponse fut positive, mais nuancée: l'exploiter mais uniquement à l'intérieur des bâtiments. Tout allait ainsi bon train, d'autant que la commune de Prangins et la PC se sont mises d'accord sur l'achat du terrain par la première et sa mise à disposition de la deuxième via une location. Mais voilà que la Confédération, sous la pression de la presse alémanique, accusant cette dernière de brader le patrimoine national, décidait de ne plus vendre le site. Apprenant cette nouvelle, Gérard Produit écrivait à Berne pour proposer une location du terrain via un droit de superficie. Et, après une procédure officielle, obtenait une réponse positive.

Et la Protection civile n'est pas peu fière de son «coup», puisqu'elle obtient la jouissance du site pour 60 ans à un prix imbattable de 18 000 francs par an, alors qu'elle paie actuellement 58 000 à Nyon et que le loyer allait augmenter à 140 000 francs. Une bonne affaire, donc.

Restera cependant, sur le site lui-même, des travaux à effectuer, dont le désamiantage. Quant aux menus, mais nombreux, travaux d'entretien et rénovation de l'intérieur (vitrages, peinture, électricité, etc…), ils seront effectués petit à petit par les hommes de la protection civile, puisque ces travaux-là entrent dans le cadre des cours de répétition.

Reste désormais à savoir qui ira occuper la place laissée prochainement vacante par la PC dans la zone industrielle de Champ-Colin, à Nyon. La Municipalité évoque un intérêt possible des ambulanciers. Tout sera donc réorganisé dans un futur proche. ● RH

PUBLICITÉ

